

Contrat de Formation Professionnelle

Ce contrat doit être transmis avant toute inscription définitive et tout règlement de frais dans le cas où le stagiaire est une personne physique qui entreprend la formation à titre individuel et à ses frais (Article L 6353-3 à 8 du Code du Travail modifié par LOI n°2018-771 du 05/09/2018)

Le stagiaire

Nom, prénom du cocontractant :

Adresse du cocontractant :

Métier ou poste occupé :

OU Statut : Recherche d'emploi - Reconversion professionnelle - Création d'entreprise

L'organisme de formation

Nom : **LECLUZE JULIE**

Adresse : 41 avenue Victor Dalbiez 66000 Perpignan

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76660225966 auprès du Préfet de Région de l'Occitanie.

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 524171196

OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe du présent contrat et précise ces informations ainsi que les objectifs et la durée.

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus-visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) détaillé dans le programme au chapitre « Pré-requis ».

ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu du.....au

au : **10 rue Joséphine San Vicens 66330 CABESTANY**

La formation aura une durée totale de Heures

Horaires de formation : 9h 12h - 13h 17h

Vous pouvez notifier ces informations dans le programme de formation – précisez-le si c'est le cas.

Le nombre total des participants à cette session ne pourra excéder : 6 stagiaires maximum.

Nombre d'heures par stagiaire : HEURES/STAGIAIRE

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont décrites dans le programme en annexe.

Les diplômes, titres et références de(s) personne(s) **chargée(s) de la formation** sont indiqués.

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Voir programme en annexe.

SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation **sera remise au stagiaire** à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Voir programme en annexe.

REGLEMENT INTERIEUR

Consultable sur <http://www.julinails.fr>

DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.
Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-20-12 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».
Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à..... € Hors Taxes
SOIT un montant Total de € TTC

Le montant TTC horaire est donc de :€

Le montant TTC par jour est donc de : €

Dans le cas où le stagiaire bénéficie d'une prise en charge financière :

- Totale : le stagiaire s'engage à transmettre à l'organisme de formation la preuve de la prise en charge et les conditions spécifiques le cas échéant.
- Partielle : le stagiaire s'engage à verser le solde « restant à charge » selon les modalités de paiement suivantes.

Après un délai de rétractation mentionné dans le présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de€.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

..... € le / /

..... € le / /

INTERRUPTION DU STAGE

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata-temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, toute somme perçue indument (formation non réalisée au prorata temporis) sera remboursée.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de pris en charge par un organisme financeur de la formation professionnelle.

CAS DE DIFFEREND

Selon l'article L612-1 du code de la consommation, si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le stagiaire peut contacter un médiateur <https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal d'instance de Perpignan sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à , le

La signature du présent contrat de formation engage l'acceptation totale des CGV de l'organisme de formation (feuille annexe jointe)

Pour le stagiaire
(nom, prénom du signataire)
Signature

Pour l'organisme de formation
(nom, qualité du signataire)
Signature et cachet